



Carrières de Thiviers

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête sur le projet de SCoT Syndicat
mixte du SCoT du Périgord Vert

2 avenue Ferdinand BEYNEY
24530 CHAMPAGNAC DE BELAIR

Thiviers, le 06 mai 2024

Objet : contribution dans le cadre de l'enquête publique en cours – SCOT Périgord Vert

Monsieur,

Après un long silence dans ce projet de Schéma de Cohérence Territoriale, nous avons été informés récemment de la tenue de l'enquête publique sur le projet de SCOT du PERIGORD VERT.

Nous avons pris soin d'aller rencontrer M. Alain LAUMON lors de la permanence du 03 mai 2024 à Thiviers pour exposer succinctement nos observations et notre désaccord en l'état sur le projet de documents devant alimenter le SCOT.

Le dossier est assez volumineux mais nous avons pu en prendre connaissance. Il nous semble d'autant plus difficile à comprendre que dans un tel volume de pages, nos activités, qui nécessitent d'être prises en compte dans l'ensemble des schéma d'orientation et documents d'urbanisme n'aient pas réussi à trouver la place qu'il faut naturellement leur accorder.

Nous allons donc reprendre l'explication de nos activités, leur importance pour le territoire, quelques observations plus spécifiques sur les documents proposés et des propositions que nous souhaitons naturellement voir intégrées au SCOT avant approbation par les élus du territoire.

Nous soulignons par ailleurs qu'un schéma régional des carrières est en voix de finalisation sur la région Nouvelle Aquitaine. Ce document sera opposable au SCOT territoriaux qui devront se mettre en conformité. Il est évidemment attendu que ce SCOT en phase

d'élaboration puisse intégrer les éléments déjà validés dans le process d'élaboration et de finalisation du Schéma régional des carrières.

1. L'activité extractive sur le territoire

La Dordogne dispose de richesses géologiques diverses et plus encore le Périgord vert. Ce territoire a donc vu se développer une activité industrielle de valorisation de ces ressources dans différents domaines. Ainsi, des activités de production de granulats (sur laquelle notre entreprise est largement positionnée), de production de minéraux industriels, de production de charges minérales, de production de dalles et autres éléments de pierre naturelle, existent et constituent aujourd'hui un élément important de l'activité économique du territoire.

Notre société exploite des sites qui sont qualifiés de gisements d'intérêt régional voir d'intérêt national sur le territoire par le rayonnement géographique qu'ils peuvent avoir, la production spécifique de certains matériaux, la proximité des marchés par rapport à toutes solutions alternatives.

Pour exemples :

- Le site de Thiviers produits des granulats dont aucun équivalent en termes de qualité pour l'entretien routier n'est offert par la géologie sur tout le quart Sud Ouest de la France. Ce site a approvisionné les chantiers de réalisation et d'entretien des autoroutes du Sud Ouest (A89, A62, A63, ...), des principaux aéroports, de blocs durs en protection maritime, d'une partie des matériaux nécessaires à la LGV.
- Le site de Thiviers dispose d'un embranchement ferroviaire lui permettant de limiter fortement le transport par camion (environ 25 à 30 % des expéditions) et l'impact carbone correspondant. L'entreprise dispose également d'accès à un dispositif de plateformes de déchargement ferroviaire lui permettant de garantir ce mode de transport dans le temps et d'envisager son développement. Par ailleurs, l'embranchement créé sur ce site est également utilisé par une autre entreprise locale (Imerys) pour ses expéditions de galets de quartz.
- Le site de Lanouaille exploité par notre filiale Calcaires et diorite du Périgord produit des ballasts ferroviaires nécessaires à l'entretien des voix ferrées. Au regard de la volonté de développement des transports alternatifs, le maintien en bon état du réseau actuel, l'évolution des sorties ferroviaires de Bordeaux, les aménagements nécessaires à la création de la LGV Bordeaux Toulouse permettent de conforter le besoin de telles productions en favorisant l'exploitation des ressources disponibles au plus proche du besoin.

Si cette richesse géologique confère à nos industries un rayonnement régional, il est évident que celles-ci contribuent également aux approvisionnements locaux des chantiers du territoire.

Toute solution alternative qui vendrait en remplacement de cet approvisionnement local aurait des conséquences sur l'aspect économique naturellement mais également sur l'aspect environnemental par l'augmentation des distances de transport.

L'activité de l'extraction minérale se compose de la partie traitement qui repose en général sur une emprise fixe dans le temps et dont il convient de renouveler la durée d'exploitation et d'un gisement qui lui évolue dans le temps par la consommation progressive de nouvelles surfaces. Cette caractéristique particulière de l'activité impose d'anticiper des zones d'extension des sites d'exploitation afin de garantir leur pérennité. Au-delà, et pour éviter des situations délicates concernant les impacts potentiels des activités, il est opportun de ne pas prioriser les développements en matière d'urbanisation à proximité de ces zones de développement des exploitations. Il en est de même autour des zones d'accueil des installations fixes de traitement et des accès principaux à ces sites, qui doivent continuer d'exister sans conflit de voisinage.

2. L'apport au territoire de nos activités

Par sa nature, une des caractéristiques de nos activités est l'exploitation d'un gisement local. Cet élément confère à nos productions et emplois un caractère non délocalisable et leur assure ainsi une pérennité localement. Les emplois liés à nos entreprises sont constitués des emplois directs de nos collaborateurs mais également des emplois indirects qui découlent de nos activités (sous traitance, opération de transport, prestations, services locaux, commerces, construction et habitat, enseignement,)

Pour reprendre quelques exemples sur le territoire, notre site de Thiviers représente 50 à 55 emplois directs, notre site de Lanouaille une douzaine, le site de Saint Martial de Valette 2 à 3 emplois directs. Au regard de ces chiffres et des évaluations faites sur les emplois indirects et induits (3 à 4 pour un emploi direct), nous pouvons estimer les emplois générés par nos seuls sites d'exploitation sur le territoire entre 250 et 300 emplois.

L'entreprise contribue également au fonctionnement des collectivités par la fiscalité directe à laquelle elle est soumise.

A ces éléments, nous pouvons naturellement ajouter les autres contributions de ces emplois sur l'habitat, la fréquentation des écoles, des services, les retombées sur l'habitat, la construction, la fiscalité directe et indirecte.

Cette importance de l'emploi créé localement et de sa préservation prend tout son sens si l'on considère qu'à plusieurs reprises, le projet de SCOT aborde des emplois en nombre insuffisant sur le territoire.

3. Observations sur les documents soumis à l'enquête publique

Dans le chapitre sur la mobilité et les transports, il semble opportun au regard des éléments ci-dessus, de compléter avec des données sur le fret ferroviaire et l'importance du maintien en état des axes ferroviaires structurants.

Dans le chapitre sur les déchets du BTP, il est possible de donner des éléments concrets sur la valorisation de ces déchets qui se développe rapidement sur l'ensemble du département mais qui se trouve confrontée aux distances chantier / plateforme de retraitement pénalisantes en milieu rural. Par ailleurs, la présence de site de carrières ou d'anciennes carrières peut offrir des opportunités pour la revalorisation ou l'accueil définitif des déchets du BTP inertes.

Page 221 du Pdf, le tableau indique le schéma départemental des carrières mais pas le Schéma régional qui constitue un document opposable.

Page 597 et suivantes du Pdf, le tableau des références d'arrêtés préfectoraux n'est pas à jour :

- Thiviers : l'AP en cours date du 12/02/2021 et est valable jusqu'au 10/01/2050
- Paussac : Il manque l'AP de Carrières de Thiviers en date du 18/01/2019 valable jusqu'au 02/08/2024
- Saint Martial de Valette : l'AP en cours date du 12/07/2020 et est valable jusqu'au 28/07/2045

A partir de la page 640 du Pdf, la partie économie du Périgord vert du livret 3.1 Diagnostic ne cite pas les carrières parmi les industries alors que le territoire a plusieurs sites très caractéristiques dont la carrières de Thiviers avec une production de l'ordre de 1 MT/an principalement en gravillons routiers et produits ferroviaires ainsi qu'un embranchement ferroviaire, la carrière de Lanouaille avec sa production de ballast ferroviaire mais également l'activité Imerys de production de quartz, les carrières de charges minérales, des carrières de pierres ornementales,

Page 650 du Pdf, La carte ne mentionne pas Carrières de Thiviers comme employeur de plus de 20 salariés.

Page 663 du Pdf, il faut revoir le texte sur le schéma des carrières (SDC/SRC) où il est noté que le SRC doit être approuvé en 2020

Page 687 du Pdf, ne pas laisser le terme « interroger le développement des carrières » et préférer le terme « assurer le développement et le renouvellement des carrières ». Nous précisons ici que l'avenir de nos sites passe par un renouvellement des autorisations (notamment sur les sites de traitement) mais également par une extension géographique de l'emprise pour disposer de nouveaux terrains qui renferment de nouvelles réserves au regard de la consommation progressive de celles-ci.

Page 738 du Pdf, ne pas écrire que le principal enjeu pour les ressources du sous-sol serait de « limiter les besoins en matériaux de construction par le réemploi des déchets de la construction, l'utilisation de matériaux biosourcés et la réduction du rythme d'artificialisation ». Idem pour page 744 du Pdf. Ce type d'idée assez rapide sur la vision de la construction et du sujet logement généralement se heurte à la réalité locale. Une telle affirmation nécessiterait de mettre en balance le besoin en logement, les consommations actuelles en matériaux et surtout le gisement disponible localement en matériaux de réemploi en tenant compte de la capacité technique et économique à trier ces produits, à les transporter sur des plateformes de valorisation, à en assurer la commercialisation et l'emploi au regard des normes actuelles et des évolutions importantes ces dernières années dans la construction.

4. Quelques propositions complémentaires pour le projet de SCOT :

Nous proposons d'ajouter des orientations et mesures dans les documents visant à :

- Favoriser les initiatives socio-économiques locales – les extractions de matériaux sont des activités non délocalisables et sont donc une activité à encourager avec un double objectif de « circuits courts » et de préservation des emplois locaux.
- Préserver et développer les infrastructures de transport (route / voie ferrée) existante permettant de préserver les activités de valorisation des ressources locales
- Assurer les zones de développement et d'extension des sites de carrières en orientant les secteurs renfermant du gisement
- Limiter au maximum le développement de l'urbanisation à proximité des zones d'exploitation actuelles et futures (sur la base des gisements potentiels identifiés par les exploitants)

Nous restons naturellement à votre entière disposition pour apporter tout complément d'information que vous jugerez utile afin de compléter au mieux les projets de documents qui constitueront le SCOT Périgord Vert.

Dans l'attente des versions améliorées de ces documents,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de nos cordiales salutations.

Xavier OTERO

Président du Directoire